Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_5-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

ville de bondues

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 22 juin 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 16 juin 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, MM. Didier DUPE, X. BASSELET, Adjoints au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), M. Bernard CAUDAL (à M. Pierre ZIMMERMANN), M. Vincent DELANNOY (à M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS), Mme Béatrice LAURENCEL (à M. Martin LEPOUTRE), M. Yves PAUL (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE)

Absents : Mmes Nathalie HERBAUX, Dorothée GENASI, M. Antoine DHALLUIN

N° 23-3-5

Intercommunalité

Mission Emploi Lys Tourcoing

Convention de contribution

Rapport de Mme Annie HUS,
Conseillère Municipale déléguée

Conformément à notre politique d'aide à l'emploi, la commune de Bondues fait partie des membres constitutifs de la Mission Emploi Lys Tourcoing.

Il nous appartient de valider les modalités régissant le versement de notre cotisation à la Mission Emploi Lys Tourcoing.

C'est dans ce but que nous vous soumettons la convention ci-jointe fixant ces modalités et le montant de la cotisation 2023 et vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'exercice courant.

Travaux Préparatoires
Commission 5 du 6 juin 2023

Vote à l'unanimité

La commune
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire

MAIRIE DE BONDUES (NORD)

Envoyé en préfecture le 24/06/2023
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_5-DE

melt
MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

CONVENTION DE CONTRIBUTION ENTRE LA VILLE DE BONDUES ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Entre : La Ville de BONDUES,
Hôtel de Ville - 16, place Abbé Bonpain 59910 BONDUES
représentée par son Maire, Monsieur Patrick DELEBARRE
ci-après dénommé « la Ville de BONDUES », d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1er juillet 1901,
200 rue de Roubaix, 59200 TOURCOING
Représentée par son Président, Monsieur CANDELIER Olivier,
ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;
Il est convenu ce qui suit :

Article 1er Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de BONDUES aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 31 484,95 €.
Ce montant se décompose par dispositif de la manière suivante :

-Maison De l'Emploi : 10 603,95 €
-PLIE : 10 099,00 €
-Mission Locale : 10 782,00 €

Article 3 Versement de la contribution

Le versement de la contribution s'effectue par mandat administratif.

Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de BONDUES désignés à participer à ses instances conformément à ses statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

Envoyé en préfecture le 24/06/2023 sur 2
Reçu en préfecture le 24/06/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20230622-23_3_5-DE

Article 5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023.

Article 6 Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 7 Litiges

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

Fait en 2 exemplaires originaux à Tourcoing, le : 09 mars 2023

Pour la Ville de BONDUES :

MAIRE DE BONDUES (NORD)

Patrick DELEBARRE
Maire

Pour la Mission Emploi Lys-Tourcoing :

Olivier CANDELIER
Président

Association Mission Emploi Lys-Tourcoing
MDE - PLIE - ML
200, rue de Roubaix - BP 50357
59336 TOURCOING CEDEX
Tél. 03 20 28 82 20 - Fax 03 20 28 17 09
direction@emploi-lystourcoing.fr
Siret 493 060 388 00045